Questions Réponses - numéro 3 mars 2018

Cfdt: Questions Réponses AD IDF Centre

Séances DP du mois de Fevrier 2018

Voici les questions posées par les délégués du personnel CFDT,

n°3

Question : suite au CHSCT exceptionnel concernant la boutique Opéra, les salariés de cette boutique nous demandent quelles sont les mesures prises pour s'attaquer à la souffrance des salariés ?
Quel est le plan d'action ?
Quel est le calendrier ?
Réponse : comme échangé lors de la réunion du CHSCT, une démarche va être engagée avec une psychologue qui rencontrera chaque personne (entretiens individuels et collectifs) et proposera des actions.
Le calendrier sera défini avec la psychologue du travail.

Commentaire : mieux vaut tard que jamais....
Les élus CFDT veilleront à ce que la psychologue puisse mener ses entretiens dans les meilleures conditions

Question : Sur la boutique Opéra, le bureau des managers sert aussi de salle de réunion. Cette salle, bien que présentant les normes réglementaires, est très inconfortable quand le nombre de participants est supérieur à 7 ou 8, tant au niveau circulation, qu'au niveau olfactif. Est-il possible, lors des réunions dont le nombre dépasse 7, de mettre à disposition une autre salle ?

Réponse : lorsque la salle Mezzanine est exceptionnellement disponible, les Codep d'Opéra s'y déroulent.

Commentaire : et dans les cas « non exceptionnels » c'est-à-dire tout le temps ?

Question : Le mail de remerciement de Fabienne Dulac du 19 janvier présente des félicitations particulièrement appuyées sur les réussites de la fibre et des 2 millions de clients atteints. Une telle réussite, remarquée par Mme Dulac en personne, ne mérite-elle pas une gratification particulière ? Que compte faire l'AD pour récompenser ses salariés ayant grandement participé à ces réussites ?

OUAH HA HA HA HA HA HO HO HA HA HA

Réponse : une prime de 5% de la PVC a été accordée sur le mois de décembre à tous les salariés de l'AD (percevant de la PVC) indépendamment de l'atteinte des objectifs de l'AD.

Commentaire : 5%, une misère donnée discrètement, sans explication ni communication ...
Un comble pour une entreprise de télécom !

Question : suite au CHSCT exceptionnel concernant la boutique Opéra, les salariés de cette boutique nous demandent quelles sont les mesures prises pour s'attaquer à la souffrance des salariés ? Quel est le plan d'action ? Quel est le calendrier ? Réponse : comme échangé lors de la réunion du CHSCT, une démarche va être engagée avec une psychologue qui rencontrera chaque personne (entretiens individuels et collectifs) et proposera des actions. Le calendrier sera défini avec la psychologue du travail.

Commentaire : mieux vaut tard que jamais.... Les élus CFDT veilleront à ce que la psychologue puisse mener ses entretiens dans les meilleures conditions

Documents
Questions Réponses - numéro 3 mars 2018